

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 août 2012

CP 12/08-02

L'an deux mil douze, le 27 août à 12 h 15, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la Base de Plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**APPEL D'OFFRES POUR LE « FINANCEMENT DE LA LOCATION
DES MATERIELS INFORMATIQUES »**

L'appel d'offres pour le "Financement de la location des matériels informatiques" est paru le 6 avril 2012 pour une date limite de remise des plis le 21 mai 2012. Lors de la réunion du 25 juin 2012, la commission d'appel d'offres a déclaré la procédure de passation du marché public infructueuse et décidé de mettre en œuvre un nouvel appel d'offres, selon une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

Les dossiers de consultation des entreprises ont été transmis à deux prestataires : LEASECOM et GRENKE LOCATION SAS, pour une date limite de réception des offres fixée le 23 juillet 2012.

GRENKE LOCATION SAS est le seul candidat à avoir déposé une réponse recevable.

Les loyers sont fixes et définitifs dès l'entrée en location, sur une base de 10 000,00 € empruntés pendant 4 ans, le remboursement total sera de 11 520,00 €.

La C.A.O. s'est prononcée favorablement le 20 août dernier.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et autoriser Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés ainsi que toutes les pièces y afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 août 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département :
 - . les marchés pour le « financement de la location des matériels informatiques » avec l'entreprise Grenke Location SAS,
 - . toutes les pièces afférentes à ce marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,